

Propriétaire-Gérant ALFRED REBOUX

ABONNEMENTS: Roubaix-Tourcoing: Trois mois. . . 13.50

Les abonnements et les annonces pour le Journal de Roubaix ont été reçus: A Roubaix, aux bureaux du journal.

Bulletin du Jour

Le Sénat ne s'est pas réuni hier; mais la Chambre a eu, par contre, une séance bien remplie.

Aussitôt après, on a vu M. Lockroy monter à la tribune. Le « spirituel » député de Paris — c'est le cliché dont se servent à son égard les feuilles radicales — a questionné M. de Freycinet sur le projet des consuls généraux de France et d'Angleterre au Caire.

La réponse de M. de Freycinet n'est pas absolument satisfaisante. On comprendra difficilement, en effet, qu'il ait autorisé, comme il l'a déclaré, notre consul général à se rendre en France, dans un moment où plus que jamais sa présence est indispensable en Egypte.

Les ambassadeurs réunis en conférence à Constantinople ont tenu avant-hier une deuxième séance; après avoir signé le protocole de désintéressement proposé par la France et par l'Angleterre, ils ont constaté officiellement l'absence de la Porte, puis ils ont abordé l'examen de la situation générale de l'Egypte.

Les correspondants du Temps à Vienne et à Londres signalent à ce journal simultanément l'action combinée de l'Allemagne et de l'Autriche, qui cherchent à entraîner l'adhésion de la Porte à une déclaration par laquelle la conférence a confirmé les droits souverains du sultan. La troisième réunion est fixée à aujourd'hui mardi.

Quelle inscription le burin du sculpteur pourra-t-il bien graver sur la statue de la République? Les révolutionnaires français doivent élever sur une place de Nice, à la mémoire de Garibaldi?

QUE BURINER ?

Quelle inscription le burin du sculpteur pourra-t-il bien graver sur la statue de la République? Les révolutionnaires français doivent élever sur une place de Nice, à la mémoire de Garibaldi?

JOURNAL DE ROUBAIX

MONITEUR POLITIQUE, INDUSTRIEL & COMMERCIAL DU NORD

Le JOURNAL DE ROUBAIX est désigné pour la publication des ANNONCES LÉGALES et JUDICIAIRES

Propriétaire-Gérant ALFRED REBOUX

INSERTEMENTS: Annonces: la ligne. . . 20 c. Réclames: » » » 30 c. Faits divers: » » » 30 c.

Les abonnements et les annonces sont reçues à Roubaix, au bureau du journal, 11, rue Neuve, chez M. Ouzan, libraire, Grand-Place à Paris, chez M. HAVAT, LAURENT ET C^o, 34, rue Notre-Dame-des-Victoires, (place de la Bourse); à Bruxelles, à l'Office de Publicité.

du projet de loi ayant pour objet la répression des outrages aux bonnes mœurs, et à la modification de l'article 330 du code pénal.

Il plaidait la liberté de la presse. Il trouve que le jury ne mérite pas le reproche d'indulgence ou de lâcheté dans les cas d'outrages aux bonnes mœurs.

Il conclut au rejet du projet de gouvernement et du projet de la commission.

Il lit le rapport du procureur de la République de Lyon, se déclarant impuissant contre une feuille obscène de cette ville.

Il se livre à une critique assez vive de la loi de 1831 et se livre à une critique assez vive de la loi de 1831 et se livre à une critique assez vive de la loi de 1831.

Il se livre à une critique assez vive de la loi de 1831 et se livre à une critique assez vive de la loi de 1831.

Il se livre à une critique assez vive de la loi de 1831 et se livre à une critique assez vive de la loi de 1831.

Il se livre à une critique assez vive de la loi de 1831 et se livre à une critique assez vive de la loi de 1831.

Il se livre à une critique assez vive de la loi de 1831 et se livre à une critique assez vive de la loi de 1831.

Il se livre à une critique assez vive de la loi de 1831 et se livre à une critique assez vive de la loi de 1831.

Il se livre à une critique assez vive de la loi de 1831 et se livre à une critique assez vive de la loi de 1831.

Il se livre à une critique assez vive de la loi de 1831 et se livre à une critique assez vive de la loi de 1831.

Il se livre à une critique assez vive de la loi de 1831 et se livre à une critique assez vive de la loi de 1831.

Il se livre à une critique assez vive de la loi de 1831 et se livre à une critique assez vive de la loi de 1831.

Il se livre à une critique assez vive de la loi de 1831 et se livre à une critique assez vive de la loi de 1831.

Il se livre à une critique assez vive de la loi de 1831 et se livre à une critique assez vive de la loi de 1831.

Il se livre à une critique assez vive de la loi de 1831 et se livre à une critique assez vive de la loi de 1831.

Il se livre à une critique assez vive de la loi de 1831 et se livre à une critique assez vive de la loi de 1831.

Il se livre à une critique assez vive de la loi de 1831 et se livre à une critique assez vive de la loi de 1831.

Il se livre à une critique assez vive de la loi de 1831 et se livre à une critique assez vive de la loi de 1831.

Il se livre à une critique assez vive de la loi de 1831 et se livre à une critique assez vive de la loi de 1831.

Il se livre à une critique assez vive de la loi de 1831 et se livre à une critique assez vive de la loi de 1831.

Il se livre à une critique assez vive de la loi de 1831 et se livre à une critique assez vive de la loi de 1831.

Il se livre à une critique assez vive de la loi de 1831 et se livre à une critique assez vive de la loi de 1831.

Il se livre à une critique assez vive de la loi de 1831 et se livre à une critique assez vive de la loi de 1831.

Il se livre à une critique assez vive de la loi de 1831 et se livre à une critique assez vive de la loi de 1831.

Il se livre à une critique assez vive de la loi de 1831 et se livre à une critique assez vive de la loi de 1831.

de la loi de 1831 et se livre à une critique assez vive de la loi de 1831.

de la loi de 1831 et se livre à une critique assez vive de la loi de 1831.

de la loi de 1831 et se livre à une critique assez vive de la loi de 1831.

de la loi de 1831 et se livre à une critique assez vive de la loi de 1831.

de la loi de 1831 et se livre à une critique assez vive de la loi de 1831.

de la loi de 1831 et se livre à une critique assez vive de la loi de 1831.

de la loi de 1831 et se livre à une critique assez vive de la loi de 1831.

de la loi de 1831 et se livre à une critique assez vive de la loi de 1831.

de la loi de 1831 et se livre à une critique assez vive de la loi de 1831.

de la loi de 1831 et se livre à une critique assez vive de la loi de 1831.

de la loi de 1831 et se livre à une critique assez vive de la loi de 1831.

de la loi de 1831 et se livre à une critique assez vive de la loi de 1831.

de la loi de 1831 et se livre à une critique assez vive de la loi de 1831.

de la loi de 1831 et se livre à une critique assez vive de la loi de 1831.

de la loi de 1831 et se livre à une critique assez vive de la loi de 1831.

de la loi de 1831 et se livre à une critique assez vive de la loi de 1831.

de la loi de 1831 et se livre à une critique assez vive de la loi de 1831.

de la loi de 1831 et se livre à une critique assez vive de la loi de 1831.

de la loi de 1831 et se livre à une critique assez vive de la loi de 1831.

de la loi de 1831 et se livre à une critique assez vive de la loi de 1831.

de la loi de 1831 et se livre à une critique assez vive de la loi de 1831.

de la loi de 1831 et se livre à une critique assez vive de la loi de 1831.

de la loi de 1831 et se livre à une critique assez vive de la loi de 1831.

de la loi de 1831 et se livre à une critique assez vive de la loi de 1831.

de la loi de 1831 et se livre à une critique assez vive de la loi de 1831.

de la loi de 1831 et se livre à une critique assez vive de la loi de 1831.

de la loi de 1831 et se livre à une critique assez vive de la loi de 1831.

de la loi de 1831 et se livre à une critique assez vive de la loi de 1831.

de la loi de 1831 et se livre à une critique assez vive de la loi de 1831.

de la loi de 1831 et se livre à une critique assez vive de la loi de 1831.

de la loi de 1831 et se livre à une critique assez vive de la loi de 1831.

de la loi de 1831 et se livre à une critique assez vive de la loi de 1831.

de la loi de 1831 et se livre à une critique assez vive de la loi de 1831.

de la loi de 1831 et se livre à une critique assez vive de la loi de 1831.

de la loi de 1831 et se livre à une critique assez vive de la loi de 1831.

de la loi de 1831 et se livre à une critique assez vive de la loi de 1831.

de la loi de 1831 et se livre à une critique assez vive de la loi de 1831.

de la loi de 1831 et se livre à une critique assez vive de la loi de 1831.

de la loi de 1831 et se livre à une critique assez vive de la loi de 1831.

de la loi de 1831 et se livre à une critique assez vive de la loi de 1831.

de la loi de 1831 et se livre à une critique assez vive de la loi de 1831.

de la loi de 1831 et se livre à une critique assez vive de la loi de 1831.

de la loi de 1831 et se livre à une critique assez vive de la loi de 1831.

de la loi de 1831 et se livre à une critique assez vive de la loi de 1831.

de la loi de 1831 et se livre à une critique assez vive de la loi de 1831.

de la loi de 1831 et se livre à une critique assez vive de la loi de 1831.

de la loi de 1831 et se livre à une critique assez vive de la loi de 1831.

de la loi de 1831 et se livre à une critique assez vive de la loi de 1831.

de la loi de 1831 et se livre à une critique assez vive de la loi de 1831.

de la loi de 1831 et se livre à une critique assez vive de la loi de 1831.

de la loi de 1831 et se livre à une critique assez vive de la loi de 1831.

de la loi de 1831 et se livre à une critique assez vive de la loi de 1831.

de la loi de 1831 et se livre à une critique assez vive de la loi de 1831.

de la loi de 1831 et se livre à une critique assez vive de la loi de 1831.

de la loi de 1831 et se livre à une critique assez vive de la loi de 1831.

de la loi de 1831 et se livre à une critique assez vive de la loi de 1831.

de la loi de 1831 et se livre à une critique assez vive de la loi de 1831.

de la loi de 1831 et se livre à une critique assez vive de la loi de 1831.

de la loi de 1831 et se livre à une critique assez vive de la loi de 1831.

de la loi de 1831 et se livre à une critique assez vive de la loi de 1831.

de la loi de 1831 et se livre à une critique assez vive de la loi de 1831.

de la loi de 1831 et se livre à une critique assez vive de la loi de 1831.

de la loi de 1831 et se livre à une critique assez vive de la loi de 1831.

de la loi de 1831 et se livre à une critique assez vive de la loi de 1831.

de la loi de 1831 et se livre à une critique assez vive de la loi de 1831.

de la loi de 1831 et se livre à une critique assez vive de la loi de 1831.

de la loi de 1831 et se livre à une critique assez vive de la loi de 1831.

de la loi de 1831 et se livre à une critique assez vive de la loi de 1831.

de la loi de 1831 et se livre à une critique assez vive de la loi de 1831.

de la loi de 1831 et se livre à une critique assez vive de la loi de 1831.

de la loi de 1831 et se livre à une critique assez vive de la loi de 1831.

de la loi de 1831 et se livre à une critique assez vive de la loi de 1831.

de la loi de 1831 et se livre à une critique assez vive de la loi de 1831.

de la loi de 1831 et se livre à une critique assez vive de la loi de 1831.

de la loi de 1831 et se livre à une critique assez vive de la loi de 1831.

de la loi de 1831 et se livre à une critique assez vive de la loi de 1831.

de la loi de 1831 et se livre à une critique assez vive de la loi de 1831.

de la loi de 1831 et se livre à une critique assez vive de la loi de 1831.

de la loi de 1831 et se livre à une critique assez vive de la loi de 1831.

de la loi de 1831 et se livre à une critique assez vive de la loi de 1831.

de la loi de 1831 et se livre à une critique assez vive de la loi de 1831.

de la loi de 1831 et se livre à une critique assez vive de la loi de 1831.

de la loi de 1831 et se livre à une critique assez vive de la loi de 1831.

de la loi de 1831 et se livre à une critique assez vive de la loi de 1831.

de la loi de 1831 et se livre à une critique assez vive de la loi de 1831.

de la loi de 1831 et se livre à une critique assez vive de la loi de 1831.

de la loi de 1831 et se livre à une critique assez vive de la loi de 1831.

de la loi de 1831 et se livre à une critique assez vive de la loi de 1831.

de la loi de 1831 et se livre à une critique assez vive de la loi de 1831.

de la loi de 1831 et se livre à une critique assez vive de la loi de 1831.

de la loi de 1831 et se livre à une critique assez vive de la loi de 1831.

de la loi de 1831 et se livre à une critique assez vive de la loi de 1831.

de la loi de 1831 et se livre à une critique assez vive de la loi de 1831.

de la loi de 1831 et se livre à une critique assez vive de la loi de 1831.

de la loi de 1831 et se livre à une critique assez vive de la loi de 1831.

de la loi de 1831 et se livre à une critique assez vive de la loi de 1831.

de la loi de 1831 et se livre à une critique assez vive de la loi de 1831.

de la loi de 1831 et se livre à une critique assez vive de la loi de 1831.

de la loi de 1831 et se livre à une critique assez vive de la loi de 1831.

de la loi de 1831 et se livre à une critique assez vive de la loi de 1831.

de la loi de 1831 et se livre à une critique assez vive de la loi de 1831.

de la loi de 1831 et se livre à une critique assez vive de la loi de 1831.

de la loi de 1831 et se livre à une critique assez vive de la loi de 1831.

de la loi de 1831 et se livre à une critique assez vive de la loi de 1831.

de la loi de 1831 et se livre à une critique assez vive de la loi de 1831.

de la loi de 1831 et se livre à une critique assez vive de la loi de 1831.

de la loi de 1831 et se livre à une critique assez vive de la loi de 1831.

de la loi de 1831 et se livre à une critique assez vive de la loi de 1831.

CHAMBRE DES DEPUTES

Service télégraphique particulier

Séance de la séance du 20 Juin 1882

Présidence de M. Dussan.

OUTRAGES AUX BONNES MŒURS.

L'ordre du jour appelle la suite de la discussion.

L'ordre du jour appelle la suite de la discussion.

L'ordre du jour appelle la suite de la discussion.

L'ordre du jour appelle la suite de la discussion.

L'ordre du jour appelle la suite de la discussion.

L'ordre du jour appelle la suite de la discussion.

L'ordre du jour appelle la suite de la discussion.

L'ordre du jour appelle la suite de la discussion.

L'ordre du jour appelle la suite de la discussion.

L'ordre du jour appelle la suite de la discussion.

L'ordre du jour appelle la suite de la discussion.

L'ordre du jour appelle la suite de la discussion.

L'ordre du jour appelle la suite de la discussion.

L'ordre du jour appelle la suite de la discussion.

L'ordre du jour appelle la suite de la discussion.

L'ordre du jour appelle la suite de la discussion.

L'ordre du jour appelle la suite de la discussion.

L'ordre du jour appelle la suite de la discussion.

L'ordre du jour appelle la suite de la discussion.

L'ordre du jour appelle la suite de la discussion.

L'ordre du jour appelle la suite de la discussion.

L'ordre du jour appelle la suite de la discussion.

L'ordre du jour appelle la suite de la discussion.

L'ordre du jour appelle la suite de la discussion.

L'ordre du jour appelle la suite de la discussion.

L'ordre du jour appelle la suite de la discussion.

L'ordre du jour appelle la suite de la discussion.

L'ordre du jour appelle la suite de la discussion.

L'ordre du jour appelle la suite de la discussion.

L'ordre du jour appelle la suite de la discussion.

L'ordre du jour appelle la suite de la discussion.

L'ordre du jour appelle la suite de la discussion.

L'ordre du jour appelle la suite de la discussion.

L'ordre du jour appelle la suite de la discussion.

L'ordre du jour appelle la suite de la discussion.

L'ordre du jour appelle la suite de la discussion.

L'ordre du jour appelle la suite de la discussion.

L'ordre du jour appelle la suite de la discussion.

L'ordre du jour appelle la suite de la discussion.

L'ordre du jour appelle la suite de la discussion.

L'ordre du jour appelle la suite de la discussion.

L'ordre du jour appelle la suite de la discussion.

L'ordre du jour appelle la suite de la discussion.

L'ordre du jour appelle la suite de la discussion.

L'ordre du jour appelle la suite de la discussion.

L'ordre du jour appelle la suite de la discussion.

L'ordre du jour appelle la suite de la discussion.

L'ordre du jour appelle la suite de la discussion.

L'ordre du jour appelle la suite de la discussion.

L'ordre du jour appelle la suite de la discussion.

L'ordre du jour appelle la suite de la discussion.

L'ordre du jour appelle la suite de la discussion.

L'ordre du jour appelle la suite de la discussion.

L'ordre du jour appelle la suite de la discussion.